

Il le renvoya donc, puis il entra dans la maison de purification, calma son cœur et réfléchit profondément; il se sentit alors éclairé et dit : « Si même notre corps nous ne pouvons pas le protéger, à combien plus forte raison un royaume, une femme, un fils et toutes les autres choses, comment pourrait-on les avoir perpétuellement ? » Il se mit aussitôt à composer et à écrire des livres saints bouddhiques; il en récitait le texte et en commentait le sens; les souillures et les liens de son cœur furent supprimés; il admit en sa présence des sujets intègres et accepta leurs remontrances loyales; il promulgua une grande amnistie dans son royaume; il rendit au peuple ses objets précieux; il établit une hiérarchie régulière parmi ses fonctionnaires; il mit en discussion des mesures libérales et justes; il s'adressa à ses ministres assemblés en ces termes : « Ceux qui n'ont pas vu le sens profond et les défenses importantes des livres saints bouddhiques sont des sourds et des aveugles. Ce maître de maison est riche en effet, et c'est moi qui suis pauvre (1). » Il ordonna alors que dans le territoire de son royaume on distribuât toutes ses richesses pour donner l'aumône aux pauvres et satisfaire les besoins du peuple; il édifia des temples bouddhiques, y suspendit des soies et y brûla des parfums; il offrit des repas à tous les çramaṇas; lui-même observait les six jours d'abstinence (2). Quand il se fut ainsi conduit pendant trois ans, les quatre côtés

(1) Au point de vue religieux, cet homme est riche et moi je suis pauvre.

(2) Les six jours d'abstinence 六齋日 (uposadha) sont le 8, le 14, le 15, le 23, le 29 et le 30 de chaque mois. En ces jours-là, les quatre devarajas inspectent le monde, soit par l'intermédiaire de leurs délégués 使者 (le 8 et le 23), soit par l'intermédiaire de leurs princes héritiers 太子 (le 14 et le 29), soit en personne 躬行 (le 15 et le 30); ils prennent alors note de tout ce que les êtres vivants font de bien ou de mal et en informent Çakra, souverain des devas (*Kiao tch'eng fa chou*, Trip. de Tôkyô, XXXVI, 3, p. 124 r°).